

## ARRETE MUNICIPAL n° A20241203-573

Mairie d'Ussel				
Département de la Corrèze République Française			Service	Affaires générales
			Туре	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	.1 Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale		
Objet	Brasserie des Vieilles Pierres (marché de Noël)			
Date	Dimanche 22 décembre 2024 de 10 h 00 à 22 h 00			
Lieu	Place Joffre 19200 USSEL			
Demandeur	Monsieur Fabien GIROUD – brasserie des Vieilles Pierres			

## Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 25 novembre 2024 par Monsieur Fabien GIROUD, brasserie des Vieilles Pierres ;

## Arrête,

Article 1 : Monsieur Fabien GIROUD, brasserie des vieilles pierres est autorisée à ouvrir une buvette de 3ème catégorie le dimanche 22 décembre 2024 de 10 h 00 à 20 h 00, place Joffre à USSEL.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Monsieur Fabien GIROUD, brasserie des Vieilles Pierres.

Fait à Ussel, le 3 décembre 2024.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :

Date de mise en ligne le : 0 3 DEC. 2024

Notification le :